

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 20/12/2021



ID : 036-283600138-20211216-AG_75_2021-AR

Arrêté n° AG-75-2021 fixant la liste d'aptitude du concours externe pour l'accès au grade d'agent social principal de 2ème classe - session 2021.

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des agents sociaux territoriaux, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux, des manipulateurs territoriaux d'électroradiologie,
Vu le décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
Vu le recensement des besoins effectué auprès des collectivités territoriales du département de l'Indre en 2020,
Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion de l'Inter région Ile-de-France/Centre-Val de Loire dite « Convention IDF/CVL »,
Vu les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,
Vu l'arrêté n° AG-21-2021 du 16 mars 2021 portant ouverture au titre de l'année 2021 d'un concours externe sur titres avec épreuves pour l'accès au grade d'agent social territorial principal 2^{ème} classe,
Vu l'arrêté n° AG-47-2021 du 25 juin 2021 portant formation du jury du concours externe sur titres avec épreuves pour l'accès au grade d'agent social territorial principal 2^{ème} classe - session 2021,
Vu l'arrêté n° AG-51-2021 portant désignation des correcteurs de l'épreuve d'admissibilité du concours susvisé,
Vu l'arrêté n° AG-52-2021 fixant le lieu d'organisation de l'épreuve d'admissibilité du concours externe sur titres avec épreuves d'accès au grade d'agent social territorial principal 2^{ème} classe, session 2021,
Vu l'arrêté n° AG-60-2021 fixant la liste des candidats admis, ou admis sous réserve, à concourir aux concours susvisés,
Vu l'arrêté n° AG-72-2021 fixant la liste des candidats admissibles aux concours externe avec épreuves pour l'accès au grade d'agent social territorial principal 2^{ème} classe - session 2021,

Vu la réunion du jury en date du 16 décembre 2021 arrêtant la liste définitive des candidats admis au concours externe pour l'accès au grade d'agent social principal de 2eme classe - session 2021,

A R R E T E :

Article 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, par ordre alphabétique conformément à l'article 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, au titre du concours externe pour l'accès au grade d'agent social principal de 2eme classe – session 2021, les lauréats figurants sur la liste jointe en annexe.

Article 2 :

La liste d'aptitude prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera affichée dans les locaux du Centre de Gestion de l'Indre.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa transmission.

Fait à Châteauroux, le 16 décembre 2021.



Concours d'agent social principal 2eme classe

Session 2021

Liste des candidats admis

Nom	NJF	Prénom
BECKER	BECKER	Gaëlle
CARRARA	LESAGE	Sandra
FARAH		Karim
JUBIEN		Florian
PRIETO	PRIETO	Violette

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE L'INDRE,



Xavier ELBAZ



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 20/12/2021

ID : 036-283600138-20211216-AG_75_2021-AR

